

Orientation 3 : Les paysages naturels

Pour une reconnaissance de la richesse des espaces de nature

Le diagnostic a mis en évidence les enjeux suivants :

- **Une dénaturation des bords de l'eau** par le durcissement des berges et du littoral.
- **La diminution des zones humides** au bénéfice de l'agriculture.
- **La diminution des zones humides de qualité par le développement des sites industriels et des gravières.**
- **Une fragilisation des espaces de nature** par la pression des extensions urbaines.
- **La fermeture des coteaux**, désormais recouverts de boisements mais un timide renouveau du pastoralisme pour l'entretien des espaces ouverts.
- **La prise en compte croissante du patrimoine naturel** : Znieff, Natura 2000, Zico, Réserve naturelle, ENS, propriété du conservatoire du littoral et forêts publiques.
- **La reconversion des anciens étangs** en espace de nature et de loisirs.

Face à ces constats, l'orientation sur les paysages naturels peut se développer autour des cinq objectifs suivants :

1. Préserver la qualité paysagère des petites vallées,
2. Reconnaître les coteaux et les falaises comme des espaces de nature rares et précieux,
3. Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées,
4. Maintenir la continuité de nature dans les villes grâce au fil de l'eau,
5. Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique.

CARTE DES ORIENTATIONS DES PAYSAGES NATURELS



- Préserver la qualité paysagère des petites vallées.
- Reconnaître les coteaux et les falaises comme des espaces de nature rares et précieux.
- Valoriser et gérer les principales ouvertures panoramiques sur les vallées et le littoral.
- Maintenir la continuité de nature dans les villes grâce au fil de l'eau.
- Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées.

I. PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES PETITES VALLÉES :

- Inventorier et identifier le patrimoine naturel des vallées (forêts, zones humides, pelouses calcaires, jardins, ..).
- Inventorier et protéger le petit patrimoine bâti rural.
- Gérer les espaces ouverts en prairies, cultures ou vergers pour éviter la fermeture par la forêt.
- Instituer des préconisations architecturales pour les nouvelles constructions dans les vallées.
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages.
- Préserver l'image rurale des vallées.
- Elaborer des plans de paysage pour les vallées les plus remarquables. Cela concerne la Vallée de l'Avre, la vallée de la Calonne, de la Rançon, du Bec, de l'Authou,....



Chaumière normande dans la vallée de la Rançon, un patrimoine bâti rural à préserver.

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES EN FAVEUR DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE VÉGÉTAL DE VEULES LES ROSES



- respecter les grands systèmes de paysage liés à la situation de la commune,
- tenir compte de la situation climatique de la commune en adaptant la gamme végétale traditionnelle et la gamme ornementale aux spécificités littorales,
- diversifier les formes végétales mises en oeuvre, quelques soient les projets et leurs échelles, en respectant les gammes végétales dites locales,
- renforcer la place des rosiers tant dans l'espace privé que sur les espaces publics pour contribuer à renforcer l'identité du bourg,
- assurer une planification de la gestion globale des paysages et des motifs végétaux existants,
- développer une approche environnementale et paysagère prenant en compte le développement durable de la commune.



7, avenue du docteur Michel
76980 Veules les Roses
tél : 02 35 97 64 11
fax : 02 35 57 13 69
mairie@veules-les-roses.fr
www.veules-les-roses.fr



5, rue Louis Blanc - BP 1283
76178 Rouen cedex 1
tél : 02 35 72 94 50
fax : 02 35 72 09 72
caue@caue76.org
www.caue76.org

Cahier de recommandations paysagères pour la commune de Veules-les-Roses, réalisé par le CAUE 76.



Vallée de la Scie à Pourville-sur-Mer : un équilibre harmonieux à maintenir entre espaces naturels, espaces agricoles et espaces bâtis.

2. RECONNAÎTRE LES COTEAUX ET LES FALAISES COMME DES ESPACES DE NATURE RARES ET PRÉCIEUX :

- Inventorier et identifier le patrimoine naturel des coteaux et des falaises (pelouses calcaires, vergers, enrochements, flore spécifique subméditerranéenne,...).
- Inventorier et préserver le patrimoine bâti des coteaux et notamment ceux de la vallée de la Seine.
- Promouvoir **une gestion équilibrée des coteaux** pour maintenir des espaces ouverts. Soutenir la filière du pastoralisme.
- Limiter les constructions sur les coteaux au pourtour des villages, en appliquant des recommandations d'implantation du bâti dans les pentes.
- Empêcher toute construction sur les lignes de crête.
- Créer des circulations douces alternatives aux routes permettant de parcourir les pentes ou les crêtes.
- Valoriser et gérer les principales ouvertures visuelles sur les vallées.
- Reconnaître et préserver les reliefs particuliers des coteaux : avancées, pointes, caps, rebords, côtes,...et mettre en scène ces lieux belvédères par un aménagement sobre et discret.
- Retrouver des débouchés économiques à l'entretien des petits boisements privés. Soutenir la gestion forestière des coteaux en développant des filières de production (bois de chauffe, Bois raméal fragmenté BRF,..).



Les coteaux urbanisés de la Seine à Rouen : la ligne de crête boisée, la forte présence végétale ainsi que l'étagement du bâti sont les composants essentiels pour que le coteau reste un paysage de qualité.



Un cheminement sur le coteau au-dessus de Giverny : une promenade qui offre des vues séquentielles sur la vallée.



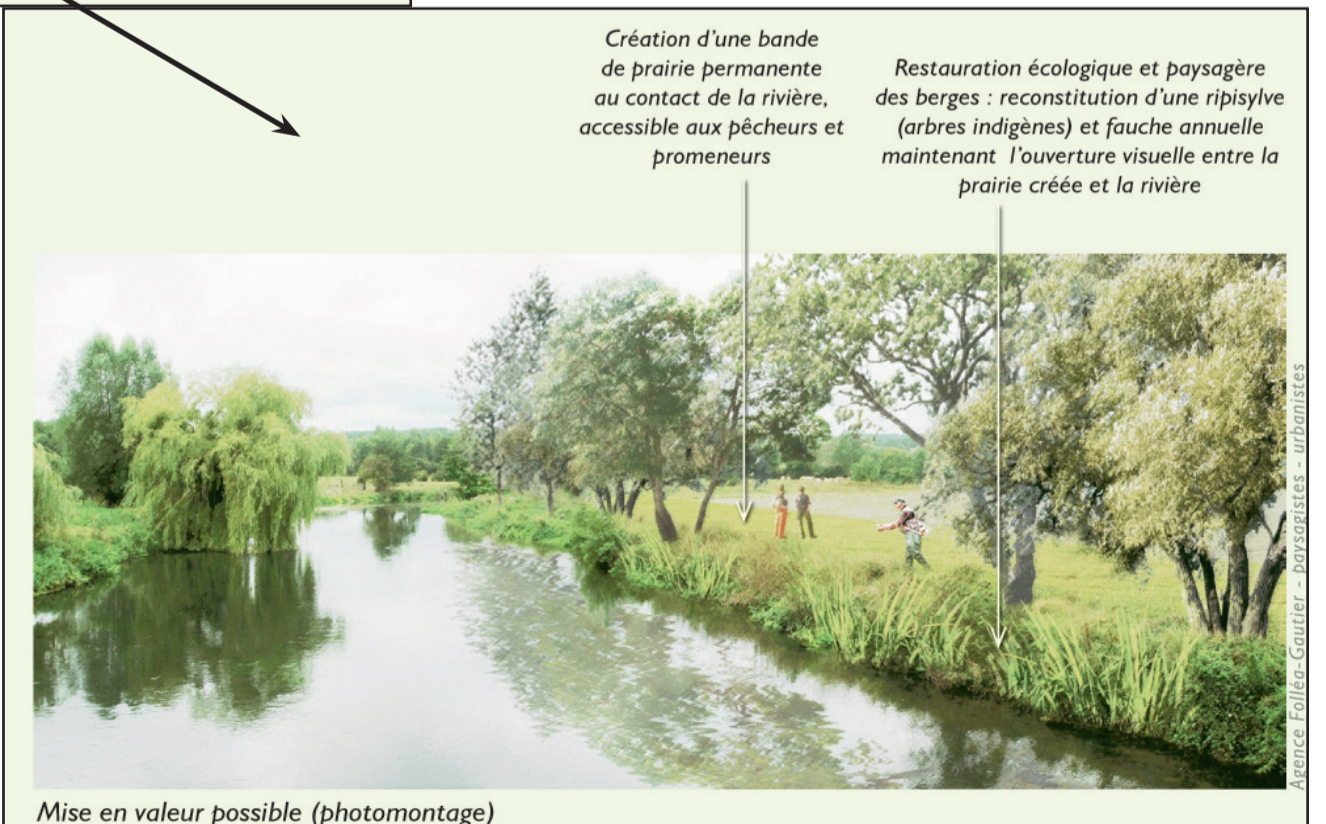
Une gestion composée du coteau de Vernon : boisements sur les pentes raides, prés-vergers sur les pentes moyennes et cultures sur les pentes douces. Un paysage équilibré entre espaces ouverts et espaces boisés.

3. RENFORCER LA VOCATION NATURELLE DES FONDS DE VALLÉES :

- Reconnaître la valeur écologique et paysagère des zones humides (prairies humides, marais, vasières,...) et protéger ces zones contre l'extension de l'agriculture et des zones bâties.
- Appliquer **une gestion extensive des zones humides** permettant une plus grande quiétude pour la faune. Préserver la valeur floristique et faunistique des milieux et prévoir des espaces inaccessibles au public qui constitueront des refuges pour les espèces sensibles au dérangement.
- Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'épanchement des crues.
- Gérer les ripisylves dans un souci de diversité floristique en préservant une certaine transparence visuelle.
- Proscrire les plantations forestières (peupleraies...) dans les marais et organiser des cheminements de découverte de ces paysages. Assurer des continuités de cheminements le long des rivières.



Mare et prairies humides pâturées, révèlent la vocation naturelle de ce fond de vallée.



Extrait de la Charte paysagère et écologique réalisée par la CAPE.
(Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, agence Folléa-Gautier, 2006-2008)

4. MAINTENIR LA CONTINUITÉ DE LA NATURE DANS LES VILLES GRÂCE AU FIL DE L'EAU :

- Mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines et maintenir des continuités avec les espaces de nature hors des centres-villes.
- Promouvoir la qualité architecturale des aménagements hydrauliques (bassins, digues, berges, ouvrages d'art, écluses,...). Faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en œuvre.
- Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau.
- Développer des espaces publics diversifiés et accessibles au bord de l'eau et les connecter aux espaces publics majeurs des quartiers riverains.



La mise en valeur des bords de l'Iton à Evreux a redonné vie à la rivière dans la ville.



Les nouveaux aménagements sur les bords de Seine à Rouen permettent aux rouennais de redécouvrir leur fleuve. Même très minéralisés, ces quais amorcent une continuité (visuelle pour le moment) entre la côte Sainte-Catherine et les coteaux de Canteleu.



Avec le port de plaisance au coeur de la ville, Saint-Valéry-en-Caux conserve une continuité des espaces naturels entre la vallée et la mer.



Les berges de la Bresle offrent une image très naturelle....



...en plein coeur d'un quartier urbain de la ville d'Eu.

5. ORGANISER ET GÉRER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LES ESPACES NATURELS EN VEILLANT, EN PREMIER LIEU, À PRÉSERVER LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE.

- Favoriser la reconquête des berges des étangs par des espèces adaptées aux milieux humides.
- Préserver des secteurs non accessibles pour la quiétude de la faune.



Etang de la Bresle : une reconquête naturelle des berges.

- Préserver la vocation naturelle des plages et limiter au maximum les aménagements nécessitant des constructions pérennes (murs, routes, bâtis,...).
- Aménager des stationnements en amont des plages sous forme de petites poches discrètes non visibles depuis le rivage.
- Permettre l'accès à la plage, uniquement pour les piétons.



Plage de Vaucottes : une plage qui a su préserver ses espaces naturels grâce au site classé dont elle a fait l'objet.

- Privilégier des activités nécessitant peu d'aménagements (baignade, promenade, pêche,...)



Plage de baignade du lac des Deux-Amants : un aménagement sobre qui laisse des secteurs de reconquête naturelle.